

Budget participatif communal 2023

Tirage au sort - Formation à l'écoconduite

1. Contexte

Le conseil municipal de Mende a reconduit son budget participatif qui porte cette année sur l'eau et les énergies, et les moyens de les économiser. L'Agence lozérienne de la Mobilité a été retenue pour animer des formations à l'écoconduite à destination des habitants de la commune de Mende. Le tirage au sort qui vous est proposé ici permettra de sélectionner les stagiaires qui bénéficieront de la formation.

A la clé : 8 demi-journées de formation sur Mende de mars à juin 2024, pour 24 participant·e·s.

Qu'est-ce que l'écoconduite ?

L'écoconduite se définit comme une conduite automobile qui se veut bonne à la fois pour l'écologie et l'économie, notamment en brûlant moins de carburant. L'écoconduite repose sur l'anticipation du trafic routier, l'amélioration du comportement de conduite et le changement des rapports à bas régime moteur.

L'écoconduite permet aux bénéficiaires :

- D'économiser du carburant entre 5 et 15% de votre plein, et de réduire les frais liés à l'usure du véhicule (de 7 à 20%). En changeant votre style de conduite, vous réalisez une économie substantielle sur votre consommation d'essence.
- De réduire l'impact environnemental (bruit, gaz à effet de serre dont CO2, polluants) du trajet en voiture particulière. Les transports représentent la principale source d'émissions de gaz à effet de serre. Grâce à une conduite éco-responsable, vous consommerez et polluerez moins.
- De réduire le risque d'accident de la route et améliorer la sécurité routière : une meilleure anticipation, une conduite plus souple et plus calme réduirait de 10 à 15% le nombre d'accidents.

La solution la plus écologique est de se déplacer sans prendre la voiture, mais cette option n'est pas toujours envisageable. Alors, pratiquons une conduite intelligente et dans le respect de l'environnement.

Objectifs de la formation

Cette formation va vous permettre d'adopter les gestes utiles pour :

- Améliorer votre comportement lors de la conduite d'un véhicule léger et participer à une meilleure sécurité sur la route ;
- Économiser du carburant et réduire les frais liés à l'usure du véhicule ;
- Acquérir une conduite plus écologique ;
- Comprendre comment fonctionne un moteur.

Déroulé de la formation

Pendant une demi-journée (environ 3h), vous suivrez le déroulé suivant :

1. Accueil « Bienvenue ! »
 - Accueil convivial autour de boissons chaudes ou rafraichissantes
2. Tour de table participatif
 - Présentation, attentes
3. Conduite session 1 - « En voiture »
 - Evaluation de la conduite classique de chaque stagiaire en circulation réelle. Mesures chiffrées et coaching du formateur
4. En savoir plus
 - Apports théoriques et échanges autour des bonnes pratiques d'écoconduite
5. Conduite session 2 - « En voiture »
 - Evaluation de la conduite de chaque stagiaire au regard des apports pratiques et théoriques. Mesures chiffrées et coaching du formateur
6. Bilan
 - Comparaison et synthèse des évaluations individuelles de conduite (session 1 et 2)
 - Remise d'un mémo
 - Remise des résultats et d'une estimation des économies réalisables (post-formation)

2. Règlement

Participation

Le concours est ouvert à partir du 14 septembre 2023 à toute personne résidente de la commune de Mende, âgée d'au moins 18 ans, titulaire d'un permis de conduire B en cours de validité.

Pour participer, il suffit de compléter un formulaire disponible :

- En ligne, à l'adresse : <https://forms.gle/XbHJKwYRz4u2c9SS8>
- En version papier :
 - Au local de l'Agence lozérienne de la mobilité, 8 rue du pont Notre Dame
 - Dans les lieux d'accueil du public de la ville de Mende (mairie, maison des solidarités, etc.)
 - Dans des lieux de passages identifiés par l'ALM.

Il est possible de participer jusqu'au 31 octobre 2023 (inclus).

Sélection des gagnants

Le tirage au sort « Écoconduite 1 » sera réalisé par l'ALM et aura lieu le 3 novembre 2023. Chacun des 24 gagnants sera notifié individuellement par l'association. Les gagnant·e·s disposeront d'un mois à compter de leur notification pour sélectionner une date de formation.

Si, au-delà du mois, aucune date de formation n'a été choisie par le ou la gagnant·e, sa place est remise en jeu. Un second tirage au sort « Écoconduite 2 » sera alors réalisé au mois de décembre parmi les participant·e·s non sélectionné·e·s afin de pourvoir aux places restantes.

Lot de consolation

Un tirage au sort « VAE » sera réalisé parmi les personnes non retenues pour la formation à l'écoconduite, afin de gagner une semaine de location d'un VAE chez l'ALM, valable jusqu'au 31 décembre 2024. Chacun·e des 6 gagnant·e·s sera notifié individuellement par l'association.

Mode de tirage au sort

Les tirages au sort « Écoconduite 1 », « Écoconduite 2 » et « VAE » seront effectués via le logiciel en ligne « [Plouf Plouf](#) ». À chaque participant·e sera attribué un numéro au moment de l'enregistrement de sa participation, et ce dernier sera utilisé pour réaliser le tirage au sort de manière anonyme.

Protection des données

Les informations recueillies dans le questionnaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Les données collectées seront communiquées au seul destinataire suivant : Agence lozérienne de la mobilité, 8 rue du Pont Notre Dame, 48000 Mende. Elles sont conservées pendant une durée de 3 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez contacter notre déléguée à la protection des données à fatima@mobilite-lozere.fr ou au 09 78 80 70 08.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.